



A RETENIR

Mildiou : Premières taches + contaminations en cours
Tordeuses de la grappe : début théorique des éclosions
Flavescence dorée : Consulter le nouvel arrêté

• STADES PHENOLOGIQUES

La végétation présente environ 10 jours de retard par rapport à la saison précédente. Mais les pluies du 20 au 24 avril ont été favorables à une accélération de la pousse. Les situations sont hétérogènes au sein même des cépages, en fonction des régions et des dates de taille (entre novembre et mars). Les cépages précoces (Niellucciu, Biancu gentile, Grenache) sont désormais aux stades G (boutons floraux encore agglomérés) à H (boutons floraux séparés) Les plus tardifs -dont le Vermentinu- fluctuent entre les stades E (2-3 feuilles étalées) et G.

A noter des phénomènes de filage assez fréquents sur Sciaccarellu (évolution d'une inflorescence en vrille - constaté sur la deuxième grappe), dus aux faibles températures du début de printemps.

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Flavescence dorée

Prévision météo

Liens utiles



ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva

Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine

Comte Peraldi, Clos

Capitolo, CANICO, CAP,

Inter Bio Corse

Directeur de publication :

Jean François Sammarcelli,

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

Maison de l'Agriculture

Route du stade

20215 VESCOVATO

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse



Stade F : grappes visibles



Stade G : boutons floraux agglomérés



Stade H : boutons floraux séparés

• MILDIOU

Biologie : Le mildiou (*Plasmopara viticola*) se conserve durant l'hiver sous forme d'œufs (oospores) sur les feuilles mortes tombées au sol à l'automne. Suite à la germination des œufs, la dissémination se fait par éclaboussures lors d'épisodes pluvieux. L'inoculum ainsi projeté sur les organes herbacés les plus bas (pampres et feuilles à la base des ceps) provoque les contaminations primaires. Les premiers symptômes (« tache d'huile ») n'apparaissent qu'à l'issue d'une période d'incubation de 15 à 20 jours. Les infections secondaires ont lieu suite à la propagation des sporanges situés sur la face inférieure des feuilles et se fait par l'intermédiaire de la pluie et du vent.

Observation : le 03 mai, une première tache a été observée sur feuille de Niellucciu à Linguizzetta (côte orientale) dans une parcelle située en bas-fond. Cette tache, non repérée par le modèle Potentiel Système, provient sans doute de contaminations de sauvegarde du champignon.

Evaluation du risque : La maturité des œufs est désormais acquise.

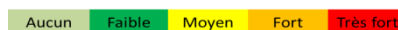
Les épisodes pluvieux du 20 au 24 avril, ainsi que ceux en cours (v. tableau ci-dessous), ont engendré deux vagues de contaminations dont les symptômes devraient être visibles à partir du 13 mai.

Répartition des pluies entre le 20 avril et le 05 mai 2022 – Source IFV

Date	20-21 avril	23-24 avril	04-05 mai
AJACCIO	20	15	13
ALERIA	37	2	23
BONIFACIO	43	1	17
BORGO	33	6	17
CALENZANA	16	25	20
CENTRE	49	14	20
FIGARI	37	2	17
GHISONACCIA	45	5	25
LUMIO	48	55	25
PATRIMONIO	57	30	22
PORTO-VECCHIO	52	6	23
SAN-GIULIANO	20	4	9
SARTENE	30	10	20

Des observations régulières (en particulier au niveau des pampres et dans les zones humides) permettent de détecter les premières taches.

L'EPI (Etat Potentiel d'Infection) est en augmentation en tous secteurs. La pression est élevée en général, moyenne sur Ajaccio et Sartène.



Gestion du risque :

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

• OÏDIUM

Biologie : L'oïdium (*Erysiphe necator*) se conserve en hiver dans les bourgeons latents, dans l'écorce du cep ainsi que sur les organes attaqués l'année précédente. Ce champignon fait son apparition à des températures comprises entre 25°C et 28°C et une humidité de l'air comprise entre 40% et 100%. Il contamine les organes herbacés de la vigne suite à des événements pluvieux ou venteux, et laisser apparaître les symptômes suivants sur feuille :

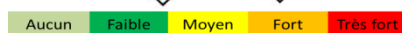
- Face supérieure, une décoloration jaune d'aspect huileux (ne pas confondre avec le mildiou) et un feutrage blanc à gris,
- Face inférieure, un noircissement des nervures et une couche de poussière blanche à grise plus ou moins dense.

Il est également possible d'apercevoir sur les jeunes pousses un ralentissement de la croissance ainsi qu'une crispation des feuilles, on parle alors de forme « drapeau ».

Observations : A ce jour aucun symptôme n'a été repéré.

Evaluation du risque : Le stade de sensibilité 7-8 feuilles est atteint sur cépages précoces.

Le risque est étroitement lié à l'historique de la parcelle. Il est fort sur cépages sensibles et précoces (Niellucciu, Biancu gentile, Chardonnay), moyen à faible sur cépages peu sensibles et tardifs.



Gestion du risque : Bien soigner l'ébourgeonnage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

• VERS DE LA GRAPPE

Biologie : Les deux tordeuses les plus rencontrées au vignoble sont Eudémis et Cochylis.

L'Eudémis (*Lobesia botrana*) hiverne sous forme de chrysalide sur les feuilles tombées au sol. Au printemps, les adultes sortent. Après fécondation, la ponte a lieu sur les bractées des inflorescences. A ce stade, il faut environ 15 jours pour que les œufs éclosent et donnent lieu à des larves. Après un stade « baladeur » (2 semaines), ces larves s'attaquent aux boutons floraux, formant des glomérules. A la fin de leur développement, les chenilles se chrysalident. Suite à cette diapause, de nouveaux adultes apparaissent et donnent naissance à un nouveau cycle. 3 à 4 générations par an se succèdent dans l'année.

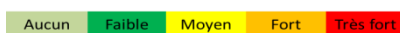
Quant à la Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*), elle donne lieu à seulement 2 à 3 générations par an.

Observations : Aucun signalement de pontes ou éclosions à ce jour.

Évaluation du risque : Il est difficile de repérer les œufs et jeunes larves, mais pour évaluer le niveau de population, il sera nécessaire de comptabiliser les glomérules.

D'après la modélisation, les pontes ont débuté mi-avril et les premières éclosions sont en cours. Les glomérules sont à rechercher à partir de mi-mai.

Le risque est nul dans la majorité des cas.



Méthode alternative : la confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

• FLAVESCENCE DOREE




Scaphoïdeus titanus est la cicadelle vectrice de la jaunisse de la vigne (Flavescence dorée). Elle est inféodée à la vigne et hiverne sous forme d'œufs dans les écorces. L'agent pathogène de cette maladie est un phytoplasme. Il est dans un premier temps ingéré par la cicadelle lorsqu'elle se nourrit sur une plante contaminée : l'insecte devient alors infectieux. Dans un deuxième temps, elle transmet et contamine chacun des ceps qu'elle pique. Les symptômes seront exprimés sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûtement des bois).

Attention : la réglementation a évolué (cf. [arrêté du 27 avril 2021](#)). A partir de 2022, elle se traduit par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Arrêté préfectoral : cliquer sur [ce lien](#).

Les dates de traitement seront communiquées ultérieurement.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

	Samedi 7 mai	Dimanche 8 mai	Lundi 9 mai	Mardi 10 mai	Mercredi 11 mai	Jeudi 12 mai	Vendredi 13 mai
Haute Corse							
	Des éclaircies le matin avant le retour d'averses l'après-midi	Des passages nuageux avec risque d'averses	Retour des éclaircies avec des passages nuageux sur le relief pouvant donner des averses lundi			Temps ensoleillé	Temps mitigé

LIENS UTILE

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les ! La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. [Consulter la note nationale](#)

PRODUITS DE BIOCONTROLE : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour. [Consulter la Liste](#)

RESISTANCE VIGNE : Note technique nationale relative aux résistances de la vigne : [Note technique 2022](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.